L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 FEVRIER 1882. 55me Année.

Dufour, Denègre & Cie., Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 25 FEVRIER 1882

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Ventes faites aujourd'hui, à la Bourse d'Emom St Charles, dans le Magasin de l'Hôtel St Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. Propriété américaine de valeur dans le Deuxième District sur la Promenade Carondelet, et faisant face à la rue St Pierre entre Marais et Villeré.

PAR CHAS H. REED. La grande et belle résidence de feu R. W. Hayne, dans le Sixième District, coin des rues Constantinople et Camp, ensemble, à un lot de la rue St-Charles, avec quatorze beaux terrains élevés, en bon ordre, prêts à être occupés, avec toutes les améliorations. Deux magnifiques terrains pour bâtir dans l'Avenue St-Charles, les deux formant le coin St-Charles et Constantinople. Un ayant 100 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 150 pieds de profondeur; l'autre 120 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 200 pieds de profondeur. Situés dans un quartier élégant et aristocratique. Aussi, des actions.

Résultat de la conférence.

Ce résultat est nul pour le moment, mais comme il n'est pas définitif, on peut espérer, jusqu'à un certain point, qu'il conduira à quelque chose de meilleur et de plus acceptable que la situation qui nous est faite par les décisions des cours fédérales. Une commission, chargée d'examiner les plans proposés, doit être nommée par le maire, et si cette commission est animée de loyales dispositions envers toutes les parties, nous croyons qu'elle arrivera à une solution plus en harmonie avec les ressources pécuniaires de la municipalité que tout ce qui a été présenté à la conférence. Cette commission devra faire son rapport au conseil de ville jeudi prochain, et, si la ville l'approuve, il sera soumis à une réunion de contribuables et de créanciers, convoqué par le maire.

Maintenant, nous passerons brièvement en revue les opinions exprimées dans la conférence. Nous y avons remarqué une certaine impartialité envers tous les intérêts et des aveux précieux au sujet de la loi de 1876, qui n'a pas eu les conséquences prédites par ses promoteurs. Ces conséquences ont été, au contraire, celles que nous avions entrevues, ce qui donne complètement raison à la politique financière de l'*Abeille*.

M. Morris, président de la banque du Canal, dont la compétence financière est bien établie, a dit que le surplus du budget de la loi de conversion avait été appliqué exclusivement à l'achat des bons à prime, jusqu'à concurrence de trois millions et demi. D'autres obligations ont été négligées, et la dette capitalisée est maintenant aussi considérable qu'en 1875, attendu que les dettes, arrivées à maturité pendant les six dernières années, s'élèvent à environ deux millions et demi, quand l'amortissement des bons à prime ne représente qu'une réduction actuelle de trois millions et demi. Le jeu des bons à prime n'a donc pas procuré le soulagement qu'il paraissait devoir assurer. M. Morris a d'autant plus raison qu'une très forte partie de ces bons a été éteinte par les fonds provenant de la vente de divers droits de passage pour chemins de fer dans les rues de la ville, et non par le mérite même des bons à prime qui laissaient accumuler les intérêts d'un côté pour payer quelques primes de l'autre.

La ville n'a donc rien gagné à la conversion de 1876 puisqu'elle est obligée aujourd'hui de payer des intérêts laissés en souffrance pendant six années. Aussi la situation en est-elle devenue d'une difficulté extrême, si les créanciers ne veulent faire aucune concession à ceux sur lesquels doit retomber tout le fardeau de pareilles obligations. Ce n'est pas une raison, pour M. Morris, de couper court au plan des bons à prime et, en effet, ce plan vaut autant, et même plus, que tout autre, dès le moment qu'on ne peut obtenir une réduction d'intérêt au dessous de 5 pour cent. Nous n'entrerons pas dans plus de détails relativement à la proposition faite par M. Morris, parce que nous en avons déjà parlé *in extenso*, mais nous dirons que le plan d'arrangement suggéré par lui est le meilleur de tous par la raison majeure que la taxe additionnelle, base de sa combinaison, serait la moins lourde de toutes et qu'il y aurait possibilité de la faire entrer dans la taxe des 15 mills ou de 1 1|2 pour cent, maximum fixé par la loi de 1876.

M. Ogleby, qui est aussi une grande autorité financière, a fait opposition au plan de M. Morris, parce qu'il y aurait à perdre sur la vente des bons à prime. Ils valent 135 et on les vendrait de 75 à 85. C'est juste, mais il faut faire observer qu'ils ne valent 135 que par l'intérêt accumulé et non par le prix courant du marché. Ce prix de bourse était hier de 80 à 81, tout au plus. Par conséquent, il n'y a pas de différence entre cette cote et celle de M. Morris. Les bons qui seraient échangés n'auraient pas droit à un double intérêt. Si l'on paye, par exemple, aux porteurs de bons consolidés ou d'autres bons, non convertis jusqu'ici, l'intérêt arriéré qui leur est dû, il est clair qu'en les présentant à l'échange, ils n'auraient pas droit à l'intérêt accumulé et non payé des bons à prime, à moins qu'ils ne fissent à la ville l'abandon de leur. Ce ne serait donc pas là une difficulté.

M. Ogleby se favorise par l'ajournement pour ce qui concerne le payement des taxes ordonnées par les tribunaux fédéraux. Il faut s'exécuter à cet égard, et le meilleur parti à prendre, dit-il, c'est de les payer tout de suite pour prouver que la ville a l'intention en même temps que les moyens de liquider ses dettes. Très bien, mais c'est justement là la question. La ville demande des concessions parce qu'elle ne peut pas payer, ou du moins parce qu'elle ne peut pas payer tout à la fois. Il ne faut pas s'imaginer que la ville doive payer parce qu'elle ne peut pas échapper à ce qu'on lui demande. On pourrait se tromper sur ce point, et M. Ogleby serait peut être bien étonné si sa lui démontrait que la ville n'a pas épuisé toutes ses ressources légales, et que sa gêne actuelle médiocre plus d'égards que beaucoup de gens, au nombre desquels on en avoir. Il n'est pas exact de dire, a ajouté M. Ogleby, que la taxe est ici plus lourde que dans diverses villes, même au taux de 7 pour cent.

Nous croyons ici que M. Ogleby manque d'exactitude lui-même, et nous le prouverons par la comparaison de notre dette avec celle de Charleston qui, de toutes les villes du Sud, passe pour être celle qui a le plus souffert de l'occupation fédérale et de l'administration des radicaux. La ville de Charleston, avec 70,000 habitants, n'a qu'une dette d'environ quatre millions, ce qui, proportion gardée, ne serait, pour la Nile-Orléans, qu'une dette de 12 ou 13 millions. La ville de Charleston ne paye pour sa dette que $183,000 d'intérêt par an, et nous ici, à la Nile-Orléans, si les créanciers restent à cheval sur leur droit, nous payerons plus d'un million annuellement, quand, proportionnellement à notre population, nous ne devrions payer que $650,000. Différence $500,000. Elle est assez grande pour qu'on en fasse la remarque. La taxe de New-York a dépassé, quelquefois, 2 pour cent; cette année, elle atteindra à peine ce chiffre. Mais, ce n'est pas par la taxe qu'il faut juger de la situation financière d'une ville; il faut la juger par les moyens que cette ville possède. On pourrait plus facilement payer à New-York une taxe de 4 qu'ici une taxe de 2.

Les loyers, à New York, sont très élevés; ici, ils sont réduits à tel point qu'ils suffisent à peine aux charges que nécessite la conservation des propriétés, et, pour des milliers de propriétés, il n'y a pas de surplus. Il n'y en aura certainement pas si la taxe reste fixée à 3 pour cent et un cinquième, ce qui fera près de 4 pour cent en comptant la taxe d'Etat.

M. E. H. Farrar a proposé un plan très simple et très clair, ayant pour but l'unification des dettes. D'après ce plan, le tirage des bons à prime et des primes cesserait, et un intérêt de 3 pour cent serait payé à toutes les dettes capitalisées de la ville. La Législature autoriserait l'émission de nouveaux bons à 50 ans d'échéance, portant un intérêt de 4 pour cent pendant les dix premières années et de 5 pour cent par la suite, à partir de 1885. M. Farrar a développé longuement sa théorie, dont nous ne donnons que la substance.

Mais cela suffit pour la faire apprécier. La taxe serait de beaucoup réduite, assez pour ne pas forcer le gouvernement local à dépasser la limite légale et à transgresser le contrat fait en 1876 entre les créanciers et les contribuables que cette loi protégeait d'une manière toute spéciale. Ce plan sera sans doute examiné par la commission que doit nommer le maire.

Nous avons, en dernier lieu, le plan présenté par l'administrateur Delamore, plan qui nous apparaît sous la forme d'un projet de loi à soumettre à la Législature pendant la session prochaine. Par ce projet, une nouvelle émission de bons à 5 pour cent et à 50 ans serait faite pour toute la dette, capitalisée et flottante, jusqu'à concurrence de 17 millions. Les porteurs de bons pourraient garder leurs anciens titres pourvu qu'ils acceptassent ce taux d'intérêt. La taxe pour cette dette unifiée serait tout d'abord de 1 pour cent, ensuite de 9 mills ou d'un peu moins de 1 pour 100 pendant 19 ans, et de 4 mills 1|2 ou d'un peu moins d'un demi pour cent dans les dernières années.

Ce projet a son mérite, mais, pour le moment, on ne s'en apercevrait guères. Une taxe de 2 pour cent serait lourde pour une ville aussi obérée que la nôtre, et nous croyons qu'on peut trouver un meilleur expédient.

De tous ces projets, c'est celui de M. Morris qui a pris le plus en considération la détresse des contribuables, et c'est pour cela que nous l'avons signalé tout d'abord à leur attention. En présence des ordres lancés par les tribunaux fédéraux, nous regarderions la combinaison de M. Morris comme un véritable soulagement, d'autant plus qu'on pourrait la faire entrer dans la taxe limitée par la loi de 1876, limite qu'elle ne dépasse que de 3 mills 1|2 ou d'environ un tiers pour cent.

Mais nous sommes surpris que, parmi tant d'hommes graves et prudents, il n'y en ait pas eu un seul qui ait invoqué la loi de 1876, autrement dit la loi des bons à primes, en faveur des contribuables. Ils ont parlé de nouveaux contrats entre la ville et ses créanciers, comme si ces contrats n'existaient pas déjà. Ces contrats existent et de la manière la plus formelle. Il serait impossible, avec la langue anglaise, française, ou toute autre langue, de rédiger un contrat ayant des formules plus précises et plus expresses.

La loi de 1876, la loi des bons à prime, a tout prévu, tout garanti, tout stipulé et tout protégé, la ville comme les créanciers, les porteurs de bons comme les contribuables, et même les résidants. Toutes ces diverses classes d'habitants figurent textuellement dans la loi et sont protégés par elle. Si cette loi n'est pas un contrat, il n'y en aura jamais. Nous invitons tous les intéressés à la lire de nouveau.

En outre, cette loi a eu déjà la ratification de la Cour Suprême de la Louisiane envers et contre toutes les considérations opposées. Cette législation rétrogre à tel point, qu'on sacrémande si les officiers de finance de la ville auraient dû ajouter aux bills des taxes régulières celles qui ont été ordonnées par tribunaux fédéraux, et, en le faisant, s'ils n'ont pas commis un mépris de cour envers la Cour Suprême de la Louisiane. Qu'est-il donc besoin de faire de nouveaux contrats, si vous n'exécutez jamais les contrats qui existent déjà? Les nouveaux vaudront-ils plus que les anciens?

Nous examinerons cette loi des bons à prime et nous démontrerons qu'elle est devenue notre sauvegarde suprême, notre sauvegarde légale, notre véritable sauvegarde constitutionnelle, à moins que la Cour Suprême des Etats-Unis n'en décide autrement.

Histoire de la Louisiane par Martin.

Nous apprenons avec plaisir que l'histoire de la Louisiane par Martin est entre les mains des imprimeurs. Cette grande contribution à la littérature de cet Etat a eu beaucoup de succès, non seulement ici mais encore dans tout le pays. La liste de souscripteurs de M. Gresham est riche en noms d'hommes de lettres, non seulement de ceux qui vivent au milieu de nous, mais encore du Maine à la Californie, nous trouvons des signatures qui portent avec elles du poids et de l'encouragement. Le vie du juge Martin, par le juge Howe, sera en elle-même une addition précieuse à l'œuvre, car elle sera racontée dans le style le plus heureux du juge. Le portrait du juge Martin que nous avons vu, est la vie même, et il a été exécuté à la Nile-Orléans. L'impression, le relieur et toute l'œuvre est une entreprise du pays, et nous félicitons l'éditeur de son succès.

M. George de Lesseps est chargé de recueillir des souscriptions.

Sur la motion de M. King, de la Louisiane, la Chambre a voté une somme de $100,000, afin que le secrétaire de la guerre puisse fournir des rations aux malheureux dépouillés de tout dans les districts inondés par le Mississippi.

☞ Les médecins de petite ville sont maintenant à recommander l'effervescent du Docteur Bitter aux hypocondriques.

Nous avons eu, hier, le plaisir de serrer la main à M. A. Defossot, qui arrive de France et dont le but est de continuer ici la saison théâtrale dans le cas où les circonstances le lui permettraient.

M. Defossot a été, pendant sept saisons, directeur des théâtres royaux français de la Hollande, et y faisait représenter le grand opéra, l'opéra-comique et l'opéra-bouffe.

Il est actuellement propriétaire, à Paris, pour cinq années encore, du théâtre des Nations [ancien théâtre lyrique] qui appartient à la ville de Paris, et où il a fait représenter, en association avec M. Jean Bertrand, le grand critique dramatique de la *République Française*, [journal de M. Gambetta]; "Camille Desmoulin", d'Emile Mercan, "Notre Dame de Paris", de Victor Hugo, [nouveau drame tiré du roman de Paul Mauriac]; "*Les Mirabeaux*", de Jules Clarétie.

C'est lui que M. Abbey a chargé de former la troupe qui est venue en Amérique avec Sarah Bernhardt, et dont il a été directeur dans une tournée entreprise à ses risques et périls, en Danemark, en Suède et en Norvège, dans l'été de 1880, c'est-à-dire avant son arrivée en Amérique.

Il est propriétaire, pour l'Amérique, des œuvres de M. Andray, "Olivette", "Mascotte" et le "Snake Charmer", dont New York a eu la primeur.

M. Defossot se propose d'amener, à la saison prochaine, et d'avoir, durant trois mois, une troupe française qui donnera le *grand opéra* et l'opéra bouffe, "La Juive", "Robert le Diable", "Les Huguenots", le "Prophète" et autres principaux ouvrages; comme nouveautés: "Le tribut de Zamora", de Gounod; "Polyeucte", du même auteur; "Jean de Nivelle", de Leo. Delibes; "L'Etoile du Nord", "Le Pardon de Picérmel", et, probablement, "Psyché", d'Ambroise Thomas.

Dans le genre bouffe, le répertoire est inépuisable.

M. Defossot demande, comme souscription, trente mille dollars—soit, dix mille dollars par mois, payables moitié à l'arrivée de la troupe, l'autre moitié au milieu de la saison. Il demande, dit-il, plutôt un aide moral, attends qu'il ne réclame rien avant l'arrivée du personnel, et a tout ce qu'il faut pour faire face à la formation d'une troupe de premier ordre.

Nous soumettons les conditions de M. Defossot à nos dilettanti, en exprimant l'espoir et la conviction même que la Nile-Orléans, centre artistique des Etats-Unis, ne sera point privée d'une saison théâtrale si la réalisation du projet est possible.

Il est, sans doute, bien peu de nos lecteurs qui ne se rappellent l'épouvantable crime que Tropmann a expié, sur l'échafaud, en janvier 1870, et dont nous avons, à l'époque, donné les détails à mesure que nous les recevions.

M. Rouff, éditeur, vient de publier, à Paris, les mémoires de M. Claude, qui ont un grand retentissement en Europe. Nous trouvons, dans le 5e volume, des souvenirs saisissants, qui paraîtront dans notre édition extraordinaire de demain, dimanche.

La marine de guerre américaine, qui avait disparu pendant le dernier conflit, va renaître. Le Congrès a voté dix millions de dollars afin de mettre à exécution le plan proposé à cet effet par le comité chargé d'une enquête. Nous aurons bientôt nos cuirassés, comme ceux que possèdent les nations maritimes de l'Europe. C'est du côté des constructions navales que les Etats-Unis doivent concentrer leur activité. Ils ne sont vulnérables que sur leur littoral. Ils n'ont pas à craindre une invasion de leur territoire. Une guerre étrangère serait uniquement une guerre maritime; aussi, est-il question de la construction de navires blindés, sorte de forteresses placées dans nos ports et en défendant l'entrée. Ces navires auront 250 pieds de long, 50 de largeur et déplaceront huit mille tonneaux d'eau. Leur armement consistera en canons de 70 tonnes et de quelques autres canons de plus petit calibre. Leur vitesse sera de 15 nœuds. Les constructeurs sont à l'œuvre.

Les journaux des Etats-Unis se livrent à toutes sortes de commentaires sur le discours belliqueux du général russe Skobeleff; l'un d'eux, le "St-Louis America", dit que Skobeleff n'aurait pas osé tenir ce langage s'il n'y avait pas été autorisé. Le but de ses chefs en l'autorisant à parler de guerre, a été de soulever les populations de l'Europe qui ont à se plaindre de l'ambition de l'Allemagne et de l'Autriche, et de les préparer à la revanche. Le coup est porté aujourd'hui, et si le grand chancelier demande des explications à celui d'Alexandre III, le comte Ignatieff, répondra en souriant: "Indiscrétion, terrible indiscrétion!" D'après ce journal, l'Europe est dans un état d'effervescence qui doit inévitablement se terminer par une guerre.

Le Mexique se couvre de chemins de fer. Le génie américain va laisser son empreinte sur cette terre longtemps déshéritée des bienfaits de la science moderne. D'après le rapport de M. Gorsuch, ingénieur de l'International Construction Company, [Hutingson] le gouvernement mexicain a concédé neuf chartes pour chemins de fer se dirigeant de l'intérieur vers la frontière nord, c'est-à-dire vers les Etats-Unis. C'est de ce côté là, en effet, que le Mexique a tout intérêt à diriger son commerce, et à échanger ses produits contre ceux de ses puissants voisins. Les travaux sont poursuivis avec activité, et, sous peu, la Nouvelle-Orléans sera en communication directe avec la capitale de la république mexicaine, et le Mexique, lui-même, sera ouvert à l'activité commerciale, industrielle et agricole qui caractérise les Etats-Unis. Rien ne peut arrêter ce mouvement dans ce sens de la civilisation moderne. Le Mexique a enfin compris, sous l'influence des hommes distingués qui le gouvernent, qu'il doit se régénérer par le travail.

Le ministre Morton a rendu sa maison de Washington et loué celle de New York. Il désire se fixer à Paris pendant plusieurs années. Sa collection de peintures 150 en tout, sera vendue à l'encan, à New York.

L'enlèvement de la neige que les deux derniers orages avaient entassée dans les rues de Boston, a exigé une dépense de $50,000. 1200 hommes et 120 bêtes de somme ont été employés à ce travail.

Le gouverneur Robert Lowry, (Mississippi) adresse un appel aux Chambres de Commerce et autres associations de la Nile-Orléans, de St-Louis et de Memphis; il demande des secours immédiats pour les comtés inondés de cet Etat.

Le plupart de nos souffrées pensent, comme nous, que le désastreux la long du Mississippi est un désastre national; qu'une section du pays plus étendue que la Nouvelle-Angleterre est sous l'eau, et qu'il est du devoir du gouvernement fédéral de prendre des mesures nécessaires à empêcher le fléau à l'avenir.

La présence de nombreux étrangers de tous les Etats pendant les fêtes du carnaval, porte ses fruits. Un journal de St-Louis dit qu'il n'y a pas grande pauvreté à la Nouvelle-Orléans, ainsi qu'on l'a prétendu, et que les touristes y laissent de fortes sommes.

Si le président Arthur ne s'éloigne pas de la méthode suivie jusqu'ici par lui dans la question des nominations pour emplois publics, c'est qu'il a près de lui une Mazoutte. Il a résolu, dans les cinq derniers mois de son administration, à ne pas entrer en antagonisme avec les différentes fractions de son parti et à ne pas trop offenser la démocratie.

Les circonstances ne favorisent pas M. Blaine. Il est forcé de se taire alors que la presse américaine, la presse anglaise et même celle du continent de l'Europe le poursuivent de leurs traits acérés. Il fréquente d'un discours rentré.

Banquet du Club de la Démocratie française.

Le Club de la Démocratie française a donné, hier soir, son cinquième banquet anniversaire de la révolution du 24 février 1848. Le Club a le culte des événements qui ont imprimé un progrès politique et social au mouvement plus rapide. Son but est de réunir en un groupe compact et fraternel tous les partisans de la forme républicaine telle qu'elle existe en France, de partager ses idées progressives et d'établir une solidarité entre les personnes de la même foi politique.

L'assemblée était nombreuse. Tous les membres s'étaient fait un devoir d'assister à cette commémoration d'un événement qui produisit une profonde impression en France, et même en Europe. Parmi les invités, nous avons remarqué quelques uns de nos confrères de la presse, M. le Dr Alfred Mercier, M. Gerzat, M. Estéban, président de la société des bagnoires, M. Liéronat Ducros, le savant géologue, M. Martinez.

La salle de la réunion était ornée avec art. Nous avons tout d'abord remarqué écrite en lettres d'or la devise de la république: Liberté, égalité, fraternité, et les portraits de M. Jules Grévy président de la république, de M. Gambetta, de M. Victor Hugo et de Thiers, suspendus aux parois de la salle. Au centre de la salle était dressée une vaste table, en forme d'un fer à cheval, et couverte des mets les plus délicats. Ils sortaient des cuisines de M. Peter Schuetler, conf-eur, 530, rue des Magazines.

M. Bouvier, président du club, assisté de M. Guerre, secrétaire et de M. Quentin assistant secrétaire, est fait les honneurs du festin avec une grâce parfaite et cet président a ses agapes fraternelles avec dignité. Comme toujours, dans les réunions où domine l'élément français, la conversation a été vive et animée, excitées bientôt par un vin délicieux. Le festin a été splendide; il fait honneur au chef des cuisines duquel il est sorti.

L'heure des toasts a sonné. M. Bouvier prend la parole. Il remercie d'abord les membres du Club qui ont répondu si unanimement à l'appel qui leur avait été adressé, et, après avoir ajouté quelques paroles éloquentes sur la nécessité d'un club démocrate français à la Nouvelle-Orléans, il termine en portant la santé du président de la République française.

L'heure avancée où nous écrivons ces lignes nous prive du plaisir de reproduire les discours éloquents et patriotiques qui ont été prononcés par MM. le Dr Alfred Mercier, J. Gentil, Martinez et Meunier. Ces messieurs ont recueilli de nombreuses marques de sympathie et d'admiration de la part des auditeurs qui les écoutaient.

Enfin, pour clôre la séance, l'Orphéon français, accompagné d'un orchestre, a fait entendre, du haut du balcon où ses membres s'étaient placés, le chant de la Marseillaise, qui a été répété par l'assemblée entière.

En somme, la fête a été charmante, et le club de la Démocratie française sait se distinguer aussi bien dans les plaisirs qu'il offre à ses invités que dans la poursuite de son but: L'union de tous les Français dans un sentiment commun d'attachement profond à la République française et au principe démocratique sur lequel elle est fondée.

Le représentant de l'ABEILLE remercie MM. du Club de la Démocratie française, et, en particulier, son président, M. Bouvier, des attentions courtoises dont il a été l'objet.

Le Banquet de Yorktown.

Ainsi que le câble l'a annoncé le ministre des Etats Unis en France a donné un dîner aux membres de la délégation française au centenaire de Yorktown et aux principaux descendants des anciennes familles françaises qui prirent part à la guerre de l'indépendance américaine.

Voici la liste des invités de M. et de Mme Morton:

M. le général Farre, sénateur; M. l'amiral Cloué; M. Paul de Rémusat, sénateur; M. Eri. de Lafayette, sénateur; M. le capitaine de frégate Deschamps; M. le général Boulanger; M. le commandant Lichtenstein; M. le colonel Boisson; M. le colonel Blondel; M. le commandant Bureau de Pusy; M. le lieutenant de Sahune; M. Gérard, secrétaire d'ambassade; M. de Corcelle, secrétaire d'ambassade; M. Mollard, introducteur des ambassadeurs; M. R. Millet, ancien chef de cabinet; M. le marquis de Rochambeau; M. le comte de Beaumont; M. le vicomte de Noailles; M. Regamey; M. le comte d'Oloon, officier en retraite; M. le comte d'Hérisson-ville; M. le général Pittié, M. le colonel marquis de Grasse, commandant du 20e chasseurs; M. le marquis de Saint Simon; M. G.-P. Pomeroy, secrétaire de légation; M. Henry Vignaud, secrétaire de légation; M. le général Fairchild, ancien ministre des États Unis; M. Coyney.

Au dessert, le ministre des Etats-Unis a prononcé un discours dont nous rétablissons le texte un peu altéré dans la transmission télégraphique:

Messieurs,

C'est une bonne étoile pour moi de voir mon foyer honoré ce soir par la présence de tant de membres distingués de la délégation française à la récente célébration du cent-anniversaire de la victoire décisive remportée il y a un siècle, à York-town, par les armées alliées de France et des Etats-Unis.

Parmi ceux dont les pères dormirent ainsi tant à mon pays, je vois l'auteur de mes émotions, le sénateur de Lafayette, le sénateur de Rémusat, le comte de Rochambeau, le commandant de Pusy, le lieutenant de Sahune, et bien d'autres encore, dont les veines coulent dans le sang de ceux dont les noms sont inscrits sur les drapeaux de Washington et son armée personnel. Je vois le marquis de Rochambeau, dont l'aïeul commandait en chef les forces françaises en Amérique, le marquis de Grasse dont le grand-oncle commandait la flotte française devant Yorktown, le marquis de Saint-Simon et le comte de Noailles, dont les grands-pères étaient l'un à la tête d'un corps d'armée, l'autre à celle d'un régiment, et enfin le vicomte d'Hausson (fils de la comtesse d'Hausson, dont les ancêtres étaient au nombre de ces hommes illustres qui se joignirent à cette croisade pour la cause de la liberté du genre humain.

Sur le champ de bataille historique de Yorktown, le président des Etats-Unis vous a dit mes sentiments, mais la nation était reconnaissante et redevable à la France pour les grands services qu'elle nous a rendus. Je ne puis mieux faire que de répéter ici ces paroles suivantes en disant qu'elle n'est pas épuisée: "Dans tout ce que nous rappelle ce grand jour, rien ne nous est plus agréable que la pensée que l'amitié nationale qui fut si cordiale et si sincère dès le début, a résisté aux fluctuations d'un siècle changeant.

"Puisse Dieu faire, ajoute-t-il, qu'elle reste joyeuse jusqu'à la fin."

J'estimerai que ma mission est remplie, si mes efforts peuvent renforcer et perpétuer cette amitié qu'ont donné ce siècle. Il y a un siècle, mes deux grandes républiques ont reposé les cœurs de Lafayette et de Washington et qui en ont fait des frères.

Messieurs je vous demande de boire à la mémoire de Lafayette, de Rochambeau, de de Grasse et de tous ceux dont les noms qui ont été si généreusement leur sang et leurs trésors pour asseoir l'indépendance des Etats-Unis.

M. de Lafayette, qui était assis à la droite de M. Morton, a répondu en anglais pour remercier le ministre de l'accueil qu'il fait aux représentants de la France, aux descendants de son illustre aïeul, et pour dire que le souvenir des sentiments qui leur étaient témoignés vivrait éternellement dans les cœurs français.

Le marquis de Rochambeau a pris ensuite la parole et s'est exprimé de la manière suivante:

Monsieur le ministre,

En invitant au centenaire d'Yorktown, vous présentant de La Fayette et de l'amiral Rochambeau, continuiez avec les descendants de ces grandes institutions nationales, vipre gouvernement à compte que la France n'y serait pas représentée complètement s'il ne faisait la part des noms de notre vieille armée.

Mon nomme à vous remercier encore une fois de cette prévenance, à vous dire que toujours, en faces d'une grande pensée, d'une action patriotique, les Français sont unis et prêts à verser leur sang pour le bon droit et la justice. Je ne crois me trop prononcer de cœur que je représente ici en affirmant que, frères dans le triomphe que vous venez de nous ménager, vous nous trouverez frères à vos côtés, si vous avez besoin de notre bras.

Permettez moi donc de boire à la santé du grand citoyen qui fut le compagnon honoré et l'ami de ceux que nous représentons, à celui qui personnifie pour nous les glorieux jours de l'indépendance, l'immortel Washington.

Le général Boulanger a porté ensuite la santé de M. Morton et des dames américaines, et le général Fairchild a dit quelques paroles chaleureuses pour exprimer la reconnaissance que ses compatriotes éprouvent à la France.

GRAND OPERA HOUSE. — Nous avons annoncé que le grand Hermann succéderait à miss Kate Claxton sur le théâtre de l'Opéra, rue du Canal, et qu'il y commencerait la série de ses exercices merveilleux, dimanche 26 février, pour les continuer jusqu'au samedi soir inclusivement. Herman est très connu ici comme dans tous les Etats-Unis. C'est le plus grand des prestidigitateurs, et le plus merveilleux des magiciens. Il invente ce il exécute, et nulle comparaison n'est possible entre lui et les autres escamoteurs qui courent le monde. Beaucoup de ses tours ont été décrits et de nombreuses tentatives ingénieuses et une dextérité tout à fait hors ligne. On en jugera en allant le voir. Le grand Herman est accompagné de la gracieuse Mlle Addie, des trois Lorellis et du fameux jongleur japonais, Ketmochin, qui l'assistent avec une habileté rare. Les représentations d'Herman feront bruit ici comme partout où il s'est montré.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les représentations de Hazel Kirke ont grand succès. Beaucoup de monde tous les soirs; la pièce plaît car on reconnaît parmi les spectateurs, nombre de figures charmées d'assister à pareilles représentations. Grande matinée demain samedi, et la clôture, le soir, avec des souvenirs pour les dames.

THEATRE ST CHARLES.—Billee Taylor est un opéra comique fort intéressant. Un honnête jardinier est enlevé à sa belle par un capitaine de navire qui en est lui même amoureux. Billee devient lieutenant de marine, et c'est sur le point d'épouser une riche personne quand on le rappelle à ses premières amours.

La pièce a été parfaitement rendue par la troupe de Rice, et sera encore représentée à la matinée de demain.

LA BALEINE.—Allez voir cet animal qui a 60 pieds de long et qui pèse 80,000 livres. Il a déjà reçu, depuis qu'il est sorti de l'eau, trois millions de visiteurs, car il est par lui même la plus grande curiosité naturelle qui ait jamais été offerte au public, et nous ajouterons la plus instructive. Les enfants y trouveront beaucoup à apprendre. Mais il ne restera pas toujours ici. Profitez de sa présence et du bon marché du spectacle qu'il offre. Il ne vous en coûtera que 25 cents et pour les enfants il n'en coûtera que 15.

COMMISSION DES RECLAMATIONS FRANÇAISES ET AMERICAINES — Le 10 février, siégeant à Washington, cette commission a mis hors de cour les affaires de l'Abraham Block, de Gaston Bordis et autres, et de Marie Victor.

Excellent tonique pour les personnes faibles et la malade de poitrine.—Il n'est pas de remède qui ait été plus favorablement accueilli par les médecins et le public en général que le célèbre "Tolu Rock and Rye" pour la guérison des rhumes, des affections de la poitrine, des poumons et de maintes autres maladies, soit à leur début, soit à une période avancée. Ceux qui le vendent ont eu leur possession des lettres reçues de toutes les parties du pays relatives à convaincre les plus sceptiques de la valeur intrinsèque. Tout éloge serait inutile, et tendrait qu'un seul du Tolu Rock and Rye, qui a un goût et un arôme agréables, suffira pour nous inspirer ceux qui sont affligés d'une faiblesse des poumons.

—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'annonce de la maison F. Wurtele qui se trouve remplie aux des pages intérieures du journal. A ceux qui ne connaissent pas cette maison, nous dirons qu'elle n'est acquise une réputation des plus enviables par sa parfaite loyauté dans ses relations d'affaire avec le public, les excellents pianos qu'elle vend, et surtout, les prix modérés que nous avons vu qu'elle les vend.

Des nombreux instruments que vend M. Wurtele, le piano Chickering est le meilleur. Connu depuis soixante ans, il peut se passer d'éloges. Le piano Mathushek, en longue lui depuis douze ans jouit d'une vogue telle qu'il a presque défié et les pianos importés. Il les excelle pour le toucher, le travail, le durée et se vend à meilleur marché. M. Wurtele vend aussi le piano Haines dont on sort Paris dans son chef d'œuvre vengeant. Les prix de la maison sont si modiques et ses conditions si faciles, que personne ne doit se priver du plaisir de posséder un piano

—Le Malakoff Bitter est une boisson à la fois agréable au goût et tonique à la santé.

BYRNE—Décédée, vendredi, 24 courant, à midi AIDA, fille de JOHN B. BYRNE et de DENISE JORDA, à l'âge de 13 mois et 11 jours.

Bureaux de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, No 104 rue du Canal—Nile-Orléans, 24 février 1882.—L'intérêt du trimestriel de 2 1|2 sera cent sur le fonds capital des actions de la Compagnie sera dû et payable le 1er mars prochain.

Le livre de transfert sera fermé à partir du 27 courant jusqu'au 1er mars 1882.

G. W. HOTT, Secrétaire.

25 fév au 1er mars

Avis officiel.—A partir de MARDI, 28 février, à 8 heures du matin, le canal des passagers de M. L. & T. R. R. ira directement jusqu'à Alexandria, y arrivant à 8 heures 30 minutes, le soir.

C. A. WHITNEY & CIE, Agents généraux.

25fév—5f

Avis d'Election.

BUREAU DU SHERIF CIVIL
De la Paroisse d'Orléans.
Nile-Orléans, 23 février 1882.

CONFORMÉMENT à un proclamation lancée par ces Excellences Samuel Douglas McHenry, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à la date du 23 février 1882, m'ordonnant de convoquer une élection dans le Second District Représentatif de la paroisse d'Orléans pour remplir la vacance causée dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat par la mort de Cornelius Gieanon, qui était le Représentant du Second District Représentatif de la paroisse d'Orléans.

Avis est donné par la présente qu'une élection aura lieu, suivant la loi No 32 de la session extraordinaire de 1877, LUNDI, 20 mars 1882, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans le Second District Représentatif de la paroisse d'Orléans, dans le but d'élire un Représentant du dit District à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat pour remplir la vacance causée par la mort de Corneliu Gieanon, ex-Représentant du dit District.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25fév—

A vendre, pour cause de mauvaise santé,

UN CAFE bien situé dans le Second District et ayant une excellente clientèle. Pour de plus amples informations, s'adresser au bureau de l'ABEILLE. 25 fév—3f

A vendre ou à louer.

UNE magnifique habitation, à cinq milles de la ville, sur le chemin de Gentilly, convenant à l'aspecte quelle entière, étant en avenue depuis 35 ans, et ayant eu syrière pouvant fournir environ 40,000 cordes de bois annuel, et environ plus 600 traverses de chemin de fer.—A vendre, une grande bâtisse, etc., se trouvant sur l'emplacement.

Pour plus de détails, s'adresser à VICTOR AWERMAN, à la Monnaie, près du City Park.

25 fév—15f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nile-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés que l'Assemblée Générale Trimestrielle aura lieu à l'Asile DIMANCHE PROCHAIN, 26 du courant, à 3 heures du soir. Par ordre du Président,

L. SIMON, Secrétaire. ANT. CARRIÈRE, 24 fév—3f

Mme LEONIE GEORGE, Couturière, Robes, Confections, Ex-première de Marie Ferry et ex garnisseuse de Mme Bausset.

23.....RUE HOPE.....23

Entre Dumaine et St-Philippe.

Mme GEORGE appelle l'attention des dames sur sa spécialité de Robes et Confections pour bals et soirées. 12 déc—3f 25 fév

LE pouvoir accordé par ma à monsieur FERDINAND BRERT est révoqué par la présente.

LOUIS REINHART.

Nile-Orléans, le 18 février 1882.

19 fév—7f

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS,

Organisée en 1843. Décrétée en 1860.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

Bulletin des

Bénéfices d'incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN.....Président
A. R. HEWLAN.....Vice-Président
CHAS R. ROSS.....Secr